



LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



avril 2016 numéro 411



ON NE SE LAISSERA PAS MOULINER EN CHAIR À PATRON !



**Dossier «loi Travail» détachable
quatre pages centrales**

Ici et maintenant

- Objectif décodage : ton droit du travail vaut bien une grève générale ! P 2
- Ministre en burnout : la ministre du travail s'écroule. Affaire domestique ? Surmenage ? Décryptage P 3
- ND-des-Landes : temps chaud pour la saison P 9

Luttes syndicales

- Archi mobilisés
La section syndicale CNT de l'ESA toujours en lutte ! P7&8
- Pourquoi la loi travail mérite-t-elle une grève générale ?
- Débrider le contrat de travail, nième offensive P 4

Dossier école

- Une mobilisation au lycée autogéré de Paris, une décision rapide au lycée expérimental de St-Nazaire P 4 à 6

International

- Palestine
- Espagne
- Iran
- Leonard Peltier P 15 à 19

Culture

- Retour critique sur le documentaire « Demain »
- Précaire ! nouvelles édifiantes, M Belhocine P 20 à 23





Ici et maintenant

Actu sociale et syndicale

Objectif décodage

Ton droit du travail vaut bien une grève générale !

Le gouvernement vient de divulguer son projet de loi sur la négociation collective, le travail et l'emploi. Ce projet est une véritable contre-révolution libérale qui vise à détruire l'ensemble des protections collectives des salarié.es. Tout y passe : protection contre les licenciements, temps de travail et heures supplémentaires, médecine du travail, amplitudes horaires amplifiées (10 à 12h) même pour les mineurs (sans autorisation de l'inspection du travail, juste une information préalable), plafonnement des indemnités prud'homales... et instauration de référendums d'entreprises (afin de casser la hiérarchie des normes qui garantit la suprématie de la loi face aux accords de branches ou d'entreprises), qui permettront aux patrons de contourner les syndicats en mettant directement le pistolet sur la tempe des salarié.es. C'est un vrai catalogue du MEDEF, un cahier revendicatif en bonne et due forme, transposé en texte de loi par un gouvernement vassal.

Après avoir annoncé ces mesures sur un ton hautain et autoritaire, menaçant immédiatement d'user du 49.3, le gouvernement s'est voulu rassurant lors de la visite* de Manuel Valls, de Myriam El Khomri et d'un autre misérable tartuffe à Mulhouse. Une visite pleine de mépris lorsqu'un délégué CGT a remis une pétition s'opposant à cette contre-réforme de plus de 400 000 signatures (en cinq jours !), pétition initiée par des syndicalistes que l'on ne peut pourtant qualifier de révolutionnaires, certains étant même proches du PS.

■ L'affrontement

Ce gouvernement cherche clairement l'affrontement avec les classes

populaires et cette destruction du code du travail, couplée à celle de l'assurance chômage restreignant les droits des chômeuses et des chômeurs, ne reflète rien d'autre que la volonté de libéraliser totalement le marché du travail. Après la loi Macron, et toutes les mesures d'exonération de cotisations sociales dont le patronat a usé et abusé pour augmenter ses bénéfices, après les terribles réformes sur les retraites qui se sont enchaînées, après la destruction systématique de

sation capitaliste, ce qui empêcherait la croissance et donc l'emploi. C'est une aberration totale quand on sait que le pays est le deuxième au monde en termes de productivité. Car c'est bien le Code du travail qui a permis de donner aux travailleur.es des garanties sur leur temps de travail, leur santé, leur protection sociale et la relative durabilité de leurs emplois. C'est bien le Code du travail qui a permis aux salarié.es de faire face au rapport inégal avec le patronat, du

fait du lien de subordination inhérent à toute relation salariale. Ce n'est donc pas au nom de l'emploi et de la compétitivité, mais bien pour son propre profit que le MEDEF, aidé par ce gouvernement aux ordres, veut tout reprendre sous couvert d'une crise économique dont ils sont les seuls responsables. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre !

■ Quelle simplification ?

De plus, cette réforme touche l'ensemble de la réglementation du travail au prétexte d'alléger et de simplifier sa lecture qui, selon nos dirigeants, serait trop complexe actuellement. Une fois de plus, cela va en sens unique, tandis que l'accès aux droits des chômeurs et des chômeuses relève

du parcours du combattant !

Selon le Premier Sinistre, « nous sommes au XXIe siècle, pas au XIXe ». Très bien. Si c'est le cas, qu'il cesse de vouloir nous y ramener en donnant tous les droits au patronat qui n'en demandait pas tant.

Il y a plus grave encore. Cette réforme, tout comme celles portant sur la Constitution et la loi pénale, se fait alors que nous sommes sous



tous les services publics, sans qu'une réaction d'envergure ne se fasse jour, il fallait bien que le coup fatal arrive : en finir avec les restrictions collectives et individuelles aux licenciements, en finir avec toute forme de protection des salarié.es.

■ L'offensive patronale

La propagande est toujours la même. Le cadre légal serait trop lourd et désuet pour faire face à la mondialisation





état d'urgence et que la répression frappe l'ensemble des militant.es syndicaux, allant même jusqu'à la prison. Comment ne pas penser dès lors que ce gouvernement joue au pompier pyromane, alors que le FN se tient en embuscade, éructant déjà des saillies sur cette réforme et dénonçant l'usage éventuel de l'article 49.3 qu'il ne renierait pourtant pas si on lit bien son programme ? Comment ne pas penser que ce gouvernement de sociaux-traitres (à défaut de socialistes) s'est donné les armes pour museler toute contestation sociale, qui ne pourra qu'arriver à la vue de cette politique d'austérité sans précédent ?

■ Dispositions scélérates

Pour la CNT, les choses sont claires. Le rôle du syndicalisme n'est pas d'écrire avec le gouvernement la pire opération de destruction des acquis sociaux de l'Histoire. Seul le rapport de force, celui de la lutte des classes, permettra d'imposer au gouvernement l'abandon total et définitif de l'ensemble des dispositions scélérates qui constituent ce projet de loi. Pour nous, comme pour les générations futures, celles de nos enfants, rien n'est impossible : il est nécessaire de faire front pour faire reculer la loi du Capital !

Il appartient désormais à toutes celles et à tous ceux qui sont conscient.es de ce terrible enjeu pour les classes populaires d'informer partout les travailleurs et travailleuses de la perversité d'une telle réforme, de multiplier les réunions publiques et les assemblées générales ainsi que les débrayages dans tous les secteurs d'activité, de coordonner les initiatives unitaires et de participer à toutes celles qui verront le jour pour mettre en échec ce projet en développant grèves, occupations et blocages. Bref, il appartient dorénavant à chacun de se mobiliser, sur tous les terrains, pour gagner le retrait de cette réforme ignoble. Car assurément, le Code du travail vaut bien une grève. ●

La CNT

Ministre en burnout

La ministre du travail s'écroule. Affaire domestique ? Surmenage ? Décryptage.

Il aura fallu trois semaines à la ministre du travail pour s'effondrer en s'appliquant à elle-même ce qu'elle préconise aux salarié.es. La preuve que le monde du travail que ce gouvernement essaie de mettre en place est intenable pour un être humain. Fragilisée par son nombre d'heures sup imposées au forfait cadre, madame la ministre travaillait également le dimanche et le soir. Sans repos, entièrement dévouée à la production des lois de régressions capitalistes, son corps lui a rappelé que personne n'est sur-humain et que le capitalisme porte en lui les germes de la destruction physique. Quand la limite est dépassée, ce n'est plus une question de volonté ni même d'envie, c'est la mort subite.

Les réactions du gouvernement entourant le malaise de sa ministre reprennent les clichés et mensonges entourant les milliers de morts au travail dues à l'exploitation. François Hollande, patron gribouille de l'entreprise social libérale monte au créneau tel un patron de France Telecom pour se dédouaner. Il s'agit d'un « accident domestique ». Comme les assassins managériaux rejetant sur la victime ses prétendues faiblesses : « problèmes familiaux », « difficultés dans sa vie personnelle ». Surtout rien à voir avec le travail.

Stéphane Le Foll, le bras droit de Hollande, clame que « la politique, c'est pas facile », manière de suggérer son manque de compétences. Propos stupides d'un management décérébré rejetant le malaise physique sur la compétence de la victime.

■ La faute au contexte

Deuxième bras droit de Hollande, Jean-Marie Le Guen rejette la faute sur le contexte, « la manière dont cette jeune ministre est souvent attaquée, parfois par des gens de gauche, pèse beaucoup aussi sur elle ». On



reconnaît l'excuse si souvent clamée du « contexte difficile du marché », de la « concurrence rude » voire de « la faute à la crise » ! Le tout avec une pique contre le manque d'expérience de la trop « jeune » ministre. Le Guen lâche quand même « qu'elle était un peu fatiguée il y a déjà plusieurs semaines, enfin trois semaines ». Admettant donc que tout le gouvernement savait qu'elle était en difficulté, qu'elle se fragilisait à la tâche, chacun regardant autre part, sans rien faire. Merci la solidarité.

Sous couvert de soutenir leur collègue, ils la démolissent, niant en bloc leur responsabilité, les réalités physiologiques, et la gestion brutale du gouvernement Valls.

Une fois oublié le baratin sur l'investissement pour la grandeur de la France, on se retrouve dans un bête dossier de harcèlement au travail dans l'entreprise « Le gouvernement ».

Mais pas de quoi compatir au sort de cette ministre qui a fait choix de participer à la mise à mort du travail au sein du gouvernement. Elle annoncera sans doute qu'« il faut arrêter avec cette mode du burnout ». Myriam El Khomri est une ennemie de classe, son nom restera à la postérité comme un crachat au nez des travailleurs-euses. Elle aide à mettre en œuvre à grande échelle les conditions de travail menant à l'épuisement professionnel pour l'unique bénéfice du capital (trois millions de salarié.es concerné.es par le burnout).

Comme Myriam El Khomri ne portera pas plainte contre son patron Valls, nous lui présentons par avance nos condoléances pour son décès lors de son prochain burnout, un dimanche de travail, surmené. La solidarité du SUB va aux millions de salarié.es que le projet de loi El Khomri voue à l'assassinat sans leur consentement. ●

SUB-TP-BAM

* Le 22 février





Dossier

école



Illustrations tirées de « **LAP ! Un roman d'apprentissage** » Aurélia Aurita, éditions Les Impressions Nouvelles, janvier 2013.

Cours pratique de mobilisation

Les coulisses d'une lutte pour un demi poste au lycée autogéré de Paris

Le 22 janvier, le rectorat refuse le demi poste réclamé par le Lycée autogéré de Paris. Aussitôt on se mobilise.

Le 26 janvier, jour de grève de la fonction publique, pour discuter de notre mobilisation on est en AG, animée par un élève et deux profs qui distribuent la parole depuis la « tribune », en l'occurrence, un banc. On est dans l'amphi (qu'on appelle également « l'AG »), profs et élèves sur les gradins ou sur les côtés.

Le fonctionnement autogéré du lycée est clairement mis à mal par le rectorat qui se moque de nous par ce refus clairement politique de nous rendre le demi-poste manquant. On ne se laissera pas faire. On luttera avec nos valeurs, nos fonctionnements : autogestion, abolition de la hiérarchie profs/élèves, recherche du consensus, création artistique... Autant de moyens permettant à

tout.es (profs et élèves) de trouver sa place, partie prenante d'un mouvement pédagogique et politique émancipateur !

■ L'apprentissage de la mobilisation

Les modalités d'action ? Idées et propositions fusent. Tracter devant d'autres lycées, créer des slogans, voire une chanson, penser aux pancartes et banderoles. Un prof propose d'aller au rectorat massivement en manif depuis le lycée, soit 10 km de marche. Quelques réticences : « Est-ce qu'on sera assez nombreux ? », « Comment se mobiliser ? », « Dix bornes, c'est long ! ». S'esquisse l'idée d'étapes afin de pouvoir être rejoints sur le trajet.

Quelques élèves et profs rédigent un communiqué, une pétition en ligne, d'autres (surtout des profs) iront à la manif contre les mesures d'austérité.

Le lendemain, travail collectif par petits groupes : banderoles, tractage, parcours de la manif, vidéo tracts, réseaux sociaux, slogans, musiques, contact avec les médias...

■ Passe ton bac, après

Ça foisonne, ça court dans les couloirs, ça fait des pauses clopes,

La victoire du demi poste

Le lycée autogéré est un établissement expérimental ouvert en 1982, qui fonctionne en autogestion. Chaque enseignant.e assume des tâches pédagogiques (cours, ateliers, projets) et des tâches de « gestion » : participation aux commissions (informatique, budget, administration, accueil, cafétéria, etc.), aux groupes de base (lieu de discussions, d'échanges et de décisions collectives regroupant profs et élèves, groupe ménage).

Pour le collègue en demi-poste, son implication se limitait à certaines activités pédagogiques sans pouvoir participer aux tâches de gestion, créant alors un manque important dans notre mode de fonctionnement collectif. De plus, étant en poste sur deux établissements, sa situation est difficilement tenable sur le long terme, mettant ainsi à mal ses conditions de travail ainsi que la pérennité de l'équipe.

Fin janvier, après quelques jours de lutte, nous avons finalement obtenu le demi-poste tant réclamé, ce qui prouve, une fois de plus, que seule la lutte paie !

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral
5, place des charrons - 57000 Metz
06 52 17 93 54

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org





Cogère tes décisions à l'arrache

Lycée expé de Saint-Nazaire : comment se prend une initiative en urgence.

et surtout ça discute : « Si le mouvement dure plusieurs mois, comment on pourra avoir notre bac ? ». Des profs ayant participé à plusieurs mouvements expliquent qu'on peut toujours réfléchir ensemble à des moyens de rattraper ensemble. Décider, par exemple, de maintenir des activités sur certaines tranches horaires pour concilier lutte et préparation du bac, si le mouvement devait durer. ●

Greg, STE 75, prof au Lap

Ce 13 janvier, le fonctionnement habituel du Lycée expérimental est bousculé pour aller à Nantes, à 60 km de là, en soutien au procès de paysans historiques de Notre-Dame-des-Landes. Un double récit de Coline, l'élève et de Gaël, le MEE, Membre de l'Équipe Éducative, deux textes rédigés séparément « pour comparer les points de vues et mettre en acte une certaine co-gestion » entre élèves et équipe éducative « qui revêt chez nous une toute autre réalité que la couleur du citron ».

Coline : « La veille, aller au rassemblement devant le tribunal de Nantes a déjà été rapidement discuté

dans les couloirs. Ce matin à 8h30, nous sommes dans nos ateliers respectifs, moments pédagogiques co-construits entre élèves et enseignant.es, choix du sujet, moyens pour l'étudier.

Des co-voiturages sont prévus dans l'heure. Nous sommes huit dans l'atelier, à discuter de qui veut y aller (quatre sont motivé.es), si ça vaut la peine de maintenir l'atelier.

Un membre de « la Gestion » passe prévenir de l'AG pour tou.tes les élèves et membres de l'équipe présent.es dans le lycée. La Gestion est un groupe qui pendant 15 jours gère cuisine, secrétariat, ménage, sans s'investir dans les ateliers et activités, pour que les autres puissent faire vivre les temps pédagogiques et politiques. La Gestion a décidé l'AG pour savoir qui part, qui reste, s'il faut faire tourner le lycée.

Questions : pourquoi cette manif et pas une autre ? Pourquoi prendre du temps sur nos ateliers et activités pour s'organiser au plus vite ? Pas mal de gens restent, la Gestion gardera le lycée ouvert et le fera tourner. Impossible d'utiliser notre mini-bus : il y a deux ans, la proviseure du lycée de rattachement* a interdit aux enseignant.es de nous véhiculer dans le cadre de voyage, ce qu'on faisait très régulièrement en mini-bus, le savoir se construisant partout, dans et hors du lycée. »

Gaël : « Depuis quelques jours, quelques MEEs ou élèves, militant dans le comité ZAD du coin, ou ailleurs en parlaient, mais rien de précis ni de collectif. Ce matin, je suis en atelier sciences depuis un quart d'heure. La Gestion vient nous chercher pour une AG dans 15 mn. On discute en atelier : peu



La façade du lycée expé de Saint-Nazaire





Une gravure faite en atelier

de monde intéressé.e à aller à Nantes. « C'est quoi la ZAD ? », demande un élève. Informé, il veut bien participer. Moi aussi, mais je suis au boulot, je me sens mal à l'aise.

Habituellement, on fait très peu d'AG, ou juste informatives : on y discute rarement, jamais on y décide quoi que ce soit. Les décisions se font ailleurs : la Gestion discute du prix libre à la cafétéria, ou en cuisine; un atelier peut partir au jardin de la ville pour une séance d'écriture. Ce qui est plus conflictuel, demande plus de temps, d'expertise, de réflexion, passe par le Conseil d'établissement, composé de deux MEEs et six élèves, décidant au consensus. S'il bloquait (jamais vu), MEE et élèves ont chacun 50 % des voix. Jugé bureaucratique, peu spontané, manipulé par les MEEs, ce CE est fortement contesté par certain.es élèves. On peut y débattre de repeindre la fresque de

la cafete, de revoir l'accueil des nouveaux élèves, de dépenser ou non 2000 euros pour un atelier rando dans les Pyrénées.

Mais ce matin, en 10 mn chrono, il faut fonctionner autrement. Certain.es élèves décident avant l'AG d'y aller de toute façon. Pas très collectif à mon sens.

On se compte, on s'explique, les beaux parleurs et les MEEs surtout (j'en suis). Quel lien entre la ZAD et le Lxp, l'importance d'aller manifester : les avis divergent, manquant d'infos précises. On discute réappropriation de nos vies, ce que « Vinci et son monde » peut signifier, de gens de la ZAD qui vont tout perdre pour un aéroport. Je dis qu'on lutte aussi en étant au lycée chaque matin, en y inventant au quotidien un lieu émancipateur. Chacun.e s'est engagé.e dans son atelier, et rompt, en le quittant, cet engagement. Ce qui gêne le fonctionnement collectif (les autres d'ap-

prendre, le travail d'avancer). Une décision ne peut être prise sans que tou.tes soient à égalité d'infos.

Certain.es décident de se rendre à la manif, l'urgence empêchant une décision engageant le lycée. Ici, pas de « contrôle des absences » mais pas de libre fréquentation non plus. En faisant leur choix entre les activités pédagogiques proposées, les élèves s'en expliquent. On peut ne pas être au lycée mais au jardin partagé, au conservatoire, en stage de clown si on explique en quoi ça nourrit son projet personnel et celui de l'établissement.

Ce récit ne doit pas faire penser qu'aucune décision n'a été prise : rien que la convocation de l'AG par la Gestion en est une. Puis toute une série de décisions se sont enchaînées, individuelles, collectives, concernant élèves, MEEs, ou l'ensemble de la collectivité. » ●

Coline, élève et Gaël, prof

* « Lycée public doté d'un numéro d'établissement propre, budget séparé, postes d'enseignants attribués, le rectorat nous a annexé à un lycée de rattachement, explique Gaël. Cette « hiérarchie », nous ne la reconnaissons pas, affirmant que le pouvoir est entre nos murs, fractionné, tournant, émancipateur. »

<p>Directrice de la publication Marie-Pierre Aiello CPPAP N° 0618S06521-TGI N° 97/93</p>
<p>Rédaction combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT Stics 13 - c/o 1 000 Bâbords 61, rue Consolat - 13001 Marseille</p>
<p>Administration cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris</p>
<p>Abonnements cs-administration@cnt-f.org Voir le coupon dans votre journal</p>
<p>Impression sur papier certifié PEFC Imprimerie Étoile Za Sainte Anne 61190 Tourouvre</p>
<p>Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !</p>



Archi mobilisés

La section syndicale CNT de l'ESA toujours en lutte !



L Le 9 avril 2015 les membres de la section CNT de l'ESA, École spéciale d'architecture apprenaient leur licenciement, prétendument économique. Avec l'aide de l'extrême droite radicale, la direction a tenté de se débarrasser des syndicats de lutte, CNT et CGT qui contestaient les conditions de travail et tentaient, pour la CNT, une alternative autogestionnaire aux dérives ultra-autoritaires de la direction.

Du fait de leurs candidatures aux élections professionnelles, les quatre membres cégétistes avaient un statut de salarié protégé, que l'inspection du travail n'a reconnu que pour trois d'entre eux, refusant leurs licenciements, pour discrimination syndicale, prétextant pour le quatrième camarade une décision du tribunal d'instance, supprimant le comité d'entreprise. Après plus de 20 ans d'ancienneté, il a été licencié sèchement. Recours aux prud'hommes ; audience prévue le 12 juin avec une belle présence de la CNT espérée. La direction n'a pas rétabli les salariés « repêchés » à leur poste, les mettant en dispense d'activité, tout en saisissant le mi-

nistère du travail pour contester la décision de l'inspection. Arbitrage du ministère en attente.

■ 10% sans mener campagne

Le combat continue pour la section syndicale CNT-ESA. Ses membres, toujours salariés mais en dispense d'activité, ont participé aux élections professionnelles, après bien des entraves de la part de la direction. Sans pouvoir faire campagne, la liste CNT a pourtant obtenu plus de 10%, ce qui octroie durablement la représentativité à la CNT.

■ Et si la loi El Khomri... ?

Si le projet de licenciement de la direction de l'ESA s'était déroulé après l'application de la loi El Khomri, les salariés protégés n'auraient pas pu être défendus par l'inspection du travail : un accord d'entreprise sur les difficultés économiques, signé par la CFDT seul syndicat représentatif jusqu'à présent dans l'école, aurait suffi pour valider l'autorisation d'un plan de licenciements : les salariés virés n'auraient eu qu'à dégager sans consultation de l'inspection. Un barème des indemnités prudhommales aurait permis à la direction de l'ESA de fixer

très précisément le coût de sa répression en provisionnant ces licenciements abusifs.

Notre situation actuelle prouve bien que l'actuel « droit » du travail ne favorise pas les salarié.es. Nous sommes très critiques de la condition salariale qui nous impose un statut d'exploité.es alors nous tentons de contribuer à son abolition. Dans le contexte, nous devons lutter contre cette loi qui instaurera un rapport de force plus défavorable aux salarié.es. Rappelons les mots du milliardaire américain Warren Buffet, affirmant en 2006, qu'il y bien une guerre de classe mais que c'est sa classe, celle des riches qui la mène et est en train de la gagner. La classe bourgeoise a réussi l'exploit de faire accepter au plus grand nombre que la lutte des classes n'existe plus et que seul l'enrichissement personnel est l'objectif raisonnable dans cette société dominée par le modèle marchand. C'est donc à nous, militants anarcho-syndicalistes de riposter, sur nos lieux de vie et de travail, en menant cette guerre de classe qui passe nécessairement par l'action directe. ●

Thierry STE 75

Le 9 avril contre la répression syndicale

Afin de récolter des ressources financières pour continuer le combat dans la durée, la section CNT de l'ESA et le STE75 organisent le 9 avril 2016 au 33 rue des Vignoles une journée de soutien et de débats consacrés à la répression syndicale et à la critique du travail, avec le film **J'ai très mal au travail**, projection puis débat avec le réalisateur Jean-Michel Carré, les sections CNT en lutte de People and Baby et de l'ESA, et des invité.es lié.es au droit et à la santé au travail. En début de soirée les **Chanteurs Livreurs** donneront un concert . Puis banquet libertaire à prix libre.





ICI ET MAINTENANT

ZAD en mouvement



ND des Landes : temps chaud pour la saison

Nouvelles de la ZAD :
depuis décembre, offensives, ripostes et mobilisations s'accélèrent.

Jusqu'à l'automne dernier, Notre-Dame-des-Landes vivait une période d'entre-deux. Ni abandon du projet, ni menace imminente d'évacuation militaire. La zone d'autonomie temporaire n'avait pas d'expulsion en vue, aucune grande manœuvre programmée pour vider la ZAD, la vie prenait ses droits, laissant en suspens les stratégies défensives pour mener collectivement les projets, meunerie, productions agricoles d'oignons, de patates, de blé, conserverie...

Badaboum : en décembre, l'État reprend l'offensive, demandant à Vinci d'accélérer les procédures d'expulsions envers les quatre paysans historiques, petits producteurs laitiers et onze familles habitant sur le site du projet. L'astuce était de demander au juge des expropriations de prononcer l'expulsion assortie d'astreinte, tarif d'amende jour par jour et la mise sous séquestre du matériel et du cheptel si les paysans ne quittaient pas les lieux. Refuser de partir laissait tourner le compteur, la demande de Vinci étant de 200 euros par jour et par dossier, certains ayant jusqu'à quatre dossiers en procédure, en cumulant ferme, bâtiments d'habitation, hangars agricoles et terrains. Si jamais le juge suivait la demande, l'État aurait pu obtenir le départ forcé, sous contrainte financière, sans déployer le moindre casqué pour virer les troupeaux de vaches et affronter la résistance. Une première audience avant Noël est reportée, sans date. Après les réveillons, Vinci remet le couvert en jouant la surprise de l'urgence : audience le 13 janvier.

■ Du périph à la quatre-voies

Mobilisation express pour bloquer le périph nantais le samedi précédent, avec une forte mobilisation, plus de 20 000 personnes et 500 tracteurs. Les paysans décident de maintenir le blocus la nuit, la police intervient avec lacrymo et canons à eau pour dégager la voie dans la nuit. Au tribunal le 13, le juge n'a pas marché dans la combine : il n'a prononcé que l'expulsion avec un court délai, sans astreinte journalière. Les paysans se retrouvent expulsables comme des zadistes. Ceux de la ferme de Bellevue ont vu l'huissier en mars 2013 mais n'ont jamais été virés depuis.

La mobilisation se maintient. Les opérations escargot sur le périph sont interceptées illico par la police (19 véhicules saisis pendant un mois et demi, chaque conducteur.e écoperait de 200 euros avec sursis pour « entrave à la circulation »). Blocages et barrages filtrants en Loire-Atlantique,

Vendée, Maine-et-Loire, et Ille-et-Vilaine. La veille, trois paysans qui rentraient chez eux après une opération escargot similaire ont été accusés d'avoir forcé le barrage de gendarmes, avec leur tracteur vu comme « arme par destination » (condamnations : 6 mois, 5 et 3 mois tous avec sursis, et 6, 5 et 3 mois ferme de suspension de permis). Les taxis et agriculteurs FNSEA qui ont pareillement « escargoté » aux mêmes périodes n'ont - quel hasard... - pas été poursuivis.

Pied de nez aux appels d'offres officiels lancés par l'État pour le débroussaillage, la Zad a lancé les 30 et 31 janvier un week-end de chantiers militants collectifs, curage de fossés, menuiserie, électricité, peinture, charpente... exécutés avec un bel enthousiasme par un bon millier de volontaires.

■ Un poste de guet comme un présidio

La dernière manifestation de force





a lieu le 27 février : près de 60 000 personnes envahissent la voie express Nantes-Vannes toute la journée. Érigée en ferraille pour éviter les incendies malveillants, une vigie aux faux airs de silo perché sur échasses est construite à l'embranchement du projet de desserte autoroutière de l'aéroport. Ce point d'observation s'inspire des « presidios » installés par les militants NoTAV du Val de Suze italien, postes avancés, lieux de ralliement et de bravade devant les chantiers militarisés.

Valls qui persiste à annoncer le début des travaux et donc l'évacuation musclée de la Zad pour début 2016, doit repousser à mars, puis à l'automne prochain... L'air bravache, il fustige les voyous de la Zad et multiplie les coups de menton, mais enchaîne reculade sur reculade. Hollande sort de sa manche le référendum d'initiative locale, mais c'est juridiquement inapplicable pour un projet relevant de l'État. Un casse-tête juridique. Le pouvoir improvise, doit bousculer ses lois, ajouter une ordonnance où un alinéa préciserait que « si malgré les différentes autorisations obtenues par un projet il reste une forte opposition sur le terrain, l'État pourrait décider de recourir à une consultation populaire ».

Le référendum pour échapper à une défaite devant le rapport de force, invoquant une souveraineté du peuple, même si la participation, réduite au département de Loire-Atlantique restait minime. Pour le mouvement, le vrai référendum, c'est la mobilisation qui monte crescendo. ●

Nicolas, Intercro Nantes

Les glissières musicales autogérées

Un tempo combatif, improvisé : la métaphore de l'action collective

Envahissant la quatre-voies qui borde la Zad le 27 février, on croyait qu'on faisait une manif en se réappropriant de manière jubilatoire un espace qui ne tolère jamais de piétons en masse. Pas du tout, c'était un concert improvisé en autogestion en tambourinant sur les glissières de sécurité. Une ligne de basse de techno artisanale, entièrement faite à la main. La manif occupe pour la journée la voie express Nantes-Vannes, quasi autoroute dont les glissières n'ont jamais connu un tel ramdam. Le double cortège qui a envahi les quatre voies de circulation s'est mué en rythme collectif obsédant. Qui a commencé ? On ne saura jamais. Le rythme simple lancé en martelant la ferraille de ces barrières de sécurité est vite repris, multiplié, amplifié par des milliers de tambourinaires qui s'en donnent à cœur joie. Une énergie incroyable, courant, vibrant sur des kilomètres de profilé métallique. Comme un concert inspiré par les Tambours du Bronx et une batucada prenante et enjouée. Comme une « métaphore de l'action collective », sans chef d'orchestre, sans partition, écrivant dans l'improvisation des boucles rythmiques, capable de désunir et de se reformer pour imposer un tempo combatif.

« Ça fait penser au rythme obtenu en remuant les grilles de la prison de Lannemezan », lors d'une manif

de soutien à Georges Abadallah dit un camarade venu de Paris avec sa famille.

Ce rythme contre les glissières rappelle aussi le mémorable passage de main en main des poutres et matériaux de construction, mobilisant les centaines de manifestant.es pour la manif de reconstruction des cabanes de la Zad le 17 novembre 2012. La solidarité, l'enthousiasme, la détermination incarnés par un geste collectif, sans ordre ni meneur. ●





Code du travail : quand c'est qu'on sort du capitalisme ?

Plus-value, productivisme, profits, et une priorité : ne plus protéger les salarié.es.

Le capitalisme profite de la crise pour détruire le Code du travail en brandissant le chantage à l'emploi et la menace de délocalisation là où les conditions de travail ne sont plus garanties par la loi.

La crise est liée à l'existence même de plus-value. Du fait du profit, le prix de vente du produit ou du service est supérieur aux rémunérations versées aux salariés qui, ainsi, ne peuvent plus acheter toute la production. D'où surproduction, chômage. C'est la crise. Manque à l'échange la plus-value accaparée par le capital.

Le capitalisme ne fonctionne qu'en expansion à l'infini. D'où l'idée de croissance et de productivisme. Le capital doit investir un nouveau marché productif créateur d'emplois. La plus-value se transforme en valeur ajoutée – salaire, ce qui relance la consommation, et donc l'économie. Mais c'est pour encore plus de plus-value, nouvelle crise, nouveau marché, et ce sans fin. Il faut produire toujours plus, consommer autant, y compris l'inutile et le nuisible, avec ses dégâts humains et environnementaux.

Paradoxe pervers de la plus-value, en période de crise, on organise la pénurie en phase de surproduction. Les marchés sont saturés par rapport à la demande. La guerre de concurrence espère conquérir des parts de marché. On détruit donc le Code du travail : baisse des salaires, augmentation du temps de travail, précarité, flexibilité, etc. afin d'augmenter la productivité et attirer les capitaux pour investir. Mais le marché étant saturé, l'emploi créé ici est du chômage ailleurs, chômage qui ne peut plus acheter la production.

Pour pousser l'investissement, on veut créer des fonds de pension à la place de la retraite par répartition, ce qui met en danger les retraité.es et remet en cause l'esprit d'entraide. De même il faut favoriser l'investissement plutôt que l'épargne. On privatise le service public au nom de la rentabilité budgétaire, en cassant la notion de service à la portée de tous. Le totalitarisme du capital soumet tout aux lois du marché et du profit. Le marché étant saturé, le capital financier ne sait plus quel capital productif investir.

Les prêts pour créer des emplois ne sont pas remboursés. D'où les crises bancaires en Europe.

Pour réaliser du profit, le capital remet en cause le droit du travail qui protège les salarié.es. Il investit là où il y a le plus de plus-value. Mais globalement cela ne résout pas la crise. On essaie d'inventer des nouveaux marchés productifs créateurs d'emplois comme le développement durable dit écologique, ou le numérique. Mais c'est insuffisant et reste dans la logique productiviste alors que la plus-value s'oppose à la distribution. Dans la réalité, on produit assez de richesses pour répondre aux besoins réels de tou.tes.

Il faut redéfinir l'économie non pas pour le profit mais pour répondre aux besoins réels de tou.tes. Pour cela il faut supprimer la plus-value. Cela se fera par l'autogestion des moyens de production et de distribution par les travailleur.euses et les usager.es pour produire solide et utile dans un partage du travail et des richesses. ●

Jean Monjot – CNT Santé Social



Débrider le contrat de travail, nième offensive

Contre les retours en arrière, les mobilisations ne peuvent qu'aller de l'avant.

Le 17 février 2016, en attendant la réécriture totale du Code du travail prévue en 2018, le gouvernement a rendu public l'avant projet de loi visant à « instituer de nouvelles libertés et protections pour les entreprises et les actifs », dénommée aussi « loi Travail » ou « loi El Khomri ». Ce projet de loi, le plus important depuis des décennies pour déréglementer le travail, veut revenir des années en arrière, s'attachant à détruire méthodiquement tout les acquis de la protection juridique des salarié.es et de leurs conditions de travail.

Selon le gouvernement et le Medef, les entreprises françaises ne seraient plus compétitives, incapables de recruter, le cadre juridique étant soi-disant trop contraignant. Leur cible : le Code du travail. Nos dirigeant.es cherchent à faire oublier que le contrat de travail est avant tout une relation inégale entre un.e salarié.e et son employeur : quand on est embauché.e, c'est bien le patron qui décide et le ou la salarié.e qui dispose : c'est la définition même de l'économie capitaliste.

Pour éviter que le patronat puisse exploiter les travailleur.euses sans aucune limite, le mouvement social a arraché au fil de l'histoire un cadre juridique lui permettant de compenser ce

déséquilibre : un ensemble de règles concernant le temps et les conditions de travail, la rémunération, la santé au travail, la stabilité de leur emploi, le contrôle des infractions patronales... Le Code du travail n'est donc pas un texte « arriéré et déconnecté » de la réalité de l'entreprise. Nous ne sommes plus au XIX^{ème} siècle, Monsieur Valls, précisément parce que le Code du travail, issu de la sueur, des larmes et du sang des travailleur.euses leur a permis d'envisager un avenir plus digne.

Ce n'est donc pas au nom de la compétitivité, ni même de la modernité mais bien au nom du profit du patronat que le gouvernement a décidé de s'attaquer à ces garanties collectives. D'ailleurs, aucune des réformes libérales de ces dernières années qui ont offert au patronat ce qu'il réclamait n'a permis de changer quoi ce soit au chômage, et n'ont fait qu'aggraver notre précarité. CICE, accords compétitivité emploi, loi Macron, et bientôt réforme de l'assurance chômage, sans oublier les attaques faites au statut de la fonction publique et aux différentes casses de la sécurité sociale : la même logique libérale vise à donner au patronat la totale liberté d'exploiter. La loi El Khomri, c'est la pièce maîtresse de cette machine à remonter le temps, le coup de

grâce que le gouvernement veut asséner à la classe populaire.

■ Temps de travail, paie, reculs et reculs !

Les nombreuses dispositions de la loi travail qui s'attaquent au temps de travail relèvent toutes du même principe : donner au patronat une main d'œuvre flexible, corvéable à merci.

- Le temps de repos quotidien de 11h consécutives pourra désormais être fractionné : bientôt, une nuit de repos complète pour un.e salarié.e qui a fini sa journée deviendra un luxe !

- Les astreintes pourront être décomptées du temps de repos : pourtant les astreintes sont bien des périodes lors desquelles l'employé.e est à disposition de son patron et peut être amené.e à travailler. C'est donc bien le temps de repos des salarié.es qui diminue, et leur temps de travail qui augmente.

- Le nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h ou 46h sera augmenté. Si le temps de travail légal est bien de 35h, une répartition annualisée de ce temps de travail, ou le fait d'effectuer des heures sup peut déjà amener un.e salarié.e à subir des semaines plus longues, mais cela



Dossier

Loi Travail

pendant une période donnée et limitée : limite que repousse la loi Travail.

- La durée du congé en cas de décès d'un proche ne sera plus garantie par la loi : et il est peu probable que le patronat soit plus sensible aux problématiques familiales des salarié.es qu'à son propre profit !

- Le plancher de 24h hebdo pour un contrat à temps partiel ne sera plus la règle : dans la logique libérale de ces dernières années, la précarité devient la norme... Conséquences pour ces contrats : impossibilité par chacun.e pour accéder à un logement, sauf à multiplier les petits boulots.

- Les apprenti.es mineur.es pourront désormais travailler 10h par jour et 40h par semaine : vous avez bien lu, au « pays des droits de l'Homme », des enfants pourront travailler tout autant que des adultes et pour une rémunération dérisoire. Pour le Medef, il faut bien être compétitif !

- Le forfait jour sera étendu : ainsi les salarié.es ne seront plus rémunéré.es en fonction du nombre d'heures travaillées mais sur la base d'un forfait journalier. Dit autrement, ce forfait jour permet de passer outre les limites quotidiennes du temps de travail... et de ne plus rémunérer de nombreuses heures sup.

■ Des règles boîte par boîte

Casser la hiérarchie des normes permet de contourner le cadre collectif de la loi. Le Code du travail, c'est la loi : c'est à dire une garantie collective pour l'ensemble des travailleur.euses du secteur privé. Mais depuis des années, à la demande du Medef, les gouvernements s'attachent à rendre les accords d'entreprise prio-

Valls à reculons

Le premier jour de manif a pris de court le calendrier des grandes centrales syndicales et le gouvernement. Il faut calmer cette jeunesse qui retrouve la pavé, et diviser ces syndicats en donnant quelques gages aux plus ramollos (lire page 14 les points retirés et l'essentiel maintenu). La mobilisation paye déjà. Valls recule donc. Pour mieux sauter ? C'est après tout un classique des négociations : présenter un ensemble de mesures bien pourries avec des points

saillants très polémiques, qu'on peut admettre de retirer pour mieux maintenir le reste, qui est en fait l'objectif. Les premiers reculs ne changent rien au rouleau compresseur ultra-libéral accordant toujours plus de pouvoir aux patrons. Leur « pédagogie », on s'en tape. Seul le rapport de force fera plier le gouvernement comme lors de la lutte contre le CPE en 2006. La loi était alors passée. Un mois plus tard un autre loi annulait ce contrat au rabais.

ritaires sur le cadre légal. L'objectif ? Abandonner la réglementation des conditions de travail à un rapport de force direct entre les salarié.es et leur patron. Avec la loi El Khomri, les employeurs auront désormais de nombreuses possibilités de mettre le pistolet sur la tempe des salarié.es !

- Par accord, une entreprise pourra baisser les salaires et changer le temps de travail : aux oubliettes les garanties de temps de travail et de rémunération : dans les entreprises où le rapport de force n'est pas favorable aux salarié.es et aux organisations syndicales, on pourra désormais trimer plus longtemps pour une paie plus faible. Concrètement, c'est la fin du temps du travail légal !

- Après un accord d'entreprise, la rémunération des heures sup' pourra diminuer : jusqu'ici les heures supplémentaires devaient être rémunérées avec une majoration de 25% minimum et jusqu'à 50% en fonction des conventions collectives. Désormais, cette règle pourra être modifiée au sein de chaque entreprise et la majoration des heures supplémentaires diminuée jusqu'à 10% du taux

horaire normal.

- Une mesure pourra être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats. Jusqu'ici, un accord d'entreprise pouvait être conclu lorsque 50% des syndicats représentatifs y étaient favorables. Avec la loi Travail, non seulement ce seuil sera abaissé à 30%, mais en plus, dans le cas où il ne serait pas atteint, la direction pourra désormais conclure des accords en organisant des référendums auprès des salarié.es. Une mesure particulièrement dangereuse, permettant au patronat d'user du chantage à l'emploi, en mettant directement le pistolet sur la tempe des salarié.es : comme on a pu le voir chez Air France, par exemple, il suffira de demander au personnel de faire un choix entre renoncer à ses conditions de travail ou perdre son boulot...

- Par simple accord, on pourra passer de 10h à 12h de travail maximum par jour : encore une fois le Code du travail, qui limite le temps de travail quotidien d'un.e salarié.e, deviendra totalement caduc, reléguant la réglementation du temps de travail





à un rapport de force entre la direction et les employé.es de la boîte.

■ Licencié : les patrons débridés

Les délocalisations, les fermetures d'entreprises par des groupes qui réalisaient du bénéfice (Conti, PSA, Goodyear...) ne suffisent visiblement plus au patronat pour assouvir sa soif de profit. Il veut que sa main-d'œuvre (nos vies) devienne une variable d'ajustement. En donnant aux patrons tous les outils pour virer en toute impunité, la loi El Khomri répond à l'une des revendications phares du Medef !

- Une entreprise pourra faire un « plan social » sans difficultés économiques : la loi Travail établit de

nouveaux critères qui permettront de valider des licenciements économiques. Certains critères, baisse des commandes ou du chiffre d'affaire, dégradation de la trésorerie, risquent d'être difficiles à vérifier. D'autres permettront de licencier sans avoir à se justifier : une boîte pourra se contenter d'invoquer la nécessité « de conquérir de nouveaux marchés », un « besoin de compétitivité », ou même des « transformations technologiques » pour se virer des salarié.es.

- Après un accord d'entreprise, un.e salarié.e refusant un changement dans son contrat de travail pourra être licencié.e : cette disposition remet clairement en cause la valeur juridique du contrat de travail qui ne constituerait plus une protection pour les travailleurs.

Ancienneté du/de la Salarié-e	Montant maximum de l'indemnité
Moins de 2 ans	3 mois de salaire
De 2 à 5 ans	6 mois de salaire
De 5 à 10 ans	9 mois de salaire
De 10 à 20 ans	12 mois de salaire
Plus de 20 ans	15 mois de salaire

- En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale sera plafonnée à 15 mois de salaire : la loi Macron avait déjà supprimé la possibilité pour les salarié.es de choisir librement leur défenseur, le patronat pourra désormais connaître à l'avance le coût d'un licenciement abusif : voilà la délinquance patronale tout simplement tarifiée, et les licenciements budgétisés. ●

La CNT

Une bataille de la guerre sociale

Avec cette nouvelle déclaration de guerre, l'enjeu pour le mouvement social est crucial. Combattre la loi El Khomri, c'est bien sûr défendre nos conditions de travail, nos droits, notre condition sociale immédiate, mais c'est aussi défendre un autre avenir social. Aujourd'hui, la situation est non seulement devenue insupportable pour ceux et celles qui produisent les richesses et dont la précarité s'accroît chaque jour, mais ce contexte économique, social et politique suscite une perte d'espoir qui profite dramatiquement à une extrême droite qui n'a jamais été aussi proche d'accéder au pouvoir.

Par ailleurs, la protection sociale (santé, retraite, chômage) répond de plus en plus à une logique de rentabilité, à l'opposé de son objectif initial, créée pour éradiquer l'exclusion et assurer à tout.es un salaire. Aujourd'hui le seul critère est l'équilibre du système, et ses gestionnaires se réjouissent quand des travailleuses en sont exclu.es : ça limite les dépenses !

Quant au droit des travailleur-

euses dans l'entreprise, on a vu qu'ils étaient systématiquement remis en cause, dans le cadre du Code du travail. Pour le Medef : « la liberté s'arrête où commence le droit du travail ».

■ Ni cogestion ni partenariat

Parallèlement, les directions syndicales s'institutionnalisent, rentrant de plus en plus dans une logique cogestionnaire, partenariale, prétendant s'appuyer sur les acquis passés pour négocier ; oublient un détail énorme : ces acquis n'ont été obtenus que grâce aux luttes passées !

Pour la CNT, les choses sont claires. Le rôle du syndicalisme n'est pas d'écrire avec le gouvernement la pire opération de destruction des acquis sociaux de l'histoire. Seul un

rapport de force, celui de la lutte des classes, permettra d'imposer au gouvernement l'abandon total et définitif de l'ensemble des dispositions scélérates de ce projet de loi. Pour nous, comme pour les générations futures, rien n'est impossible : il est nécessaire de faire front pour faire reculer la loi du capital !

Il appartient désormais à tou.tes conscient.es de ce terrible enjeu pour les classes populaires, d'informer partout de la perversité d'une telle réforme, de multiplier





réunions publiques, assemblées générales, débrayages dans tous les secteurs, de coordonner les initiatives unitaires et de participer à toutes celles qui verront le jour pour mettre en échec ce projet en développant grèves, occupations, blocages. Il appartient dorénavant à chacun.e de se mobiliser sur tous les terrains pour gagner le retrait de cette réforme ignoble.

Assurément, le Code du travail vaut bien une grève générale ! ●

La CNT



Aménagements cosmétiques

Pour tenter de calmer la rue, Valls a un peu reculé le 14 mars.

Les indemnités prud'hommes plafonnées, ça devient indicatif. L'allongement du temps de travail des apprenti.es mineur.es : supprimé. L'extension du forfait-jour toujours possible mais négocié avec un DP, mandaté pour ça dans les boîtes de moins de 50 salarié.es.

Congé pour mariage ou enterrement : retour au Code du travail. Les droits à formation pour salarié.es « peu qualifié.es » augmenteraient via le CPA, Compte perso d'activité.

Ce qui reste dans ce projet de loi Travail :

Un patron peut licencier sans être en difficulté économique. Visite médicale facultative. L'accord de boîte, désormais à durée de vie réduite, peut prévaloir sur accord du branche ou sur le Code du travail, permettant de majorer seulement de 10% les heures sup, de modifier, d'allonger le temps de travail, de le moduler sur 3 ans, fractionner les 11 h de repos hebdo, d'augmenter le boulot de nuit, de baisser la paie des heures complémentaires aux temps partiels.

Idem pour contourner les syndicats via référendum, imposer aux salarié.es baisses de salaire, supprimer le minimum de 6 mois de salaire de dommages & intérêts en cas de licenciement abusif. Licencié.e pour inaptitude après accident du travail ou maladie professionnelle sans recherche de reclassement ? Le plancher des dommages & intérêts tombe de 12 à 6 mois.

- Abandon total et définitif du projet de « loi du Travail » ;
- Abrogation de toutes les réformes patronales, Pacte de responsabilité, CICE, loi Macron ;
- Augmentation significative des salaires, CDIisation de tous les emplois précaires et poubelles, CDD, CAE etc. ;
- Arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales.





Palestine



Wolf, collectif bon pied bon oeil, Béthléem, camp de Deishé, septembre 2010.

Lutte de classes en Palestine

Plus déterminé.e.s que jamais, les enseignant.e.s des premier et second degrés ont entamé leur 4ème semaine de grève ce lundi 7 mars. Une nouvelle manifestation à Ramallah devant le siège de l'Autorité palestinienne, qui a tout fait pour empêcher le rassemblement, a regroupé 3000 personnes. Depuis le début de la grève le 10 février dernier, environ 35000 professeur.e.s ont cessé le travail dans tout le pays. En février, 20000 personnes sont descendues dans la rue, la plus grande manifestation depuis plus de 10 ans en Palestine.

La volonté d'autonomie des enseignants face au syndicat corrompu

Au-delà des revendications de hausses de salaires promises en 2013 et toujours pas obtenues, c'est l'ensemble de l'Autorité palestinienne qui est mise en cause ainsi que toutes ses organisations satellites, accusées d'immobilisme et de corruption. Ahmed, un enseignant, nous confirme la défiance de la population vis-à-vis du gouvernement : « Tout vient d'en haut, rien de la base, tout le monde sait que le gouvernement est extrêmement corrompu. Mais les gens qui travaillent pour l'administration ont peur de parler ». Le syndicat majoritaire, inféodé à l'Autorité palestinienne, a été exclu des négociations par les enseignant.e.s eux/elles-mêmes, confirmant la rupture entre le peuple palestinien et ses « élites » et ouvrant la voie à une organisation plus autonome et démocratique, formée de comités de base. « Le leader du syndicat majoritaire est payé par l'Autorité palestinienne, il gagne 8000 shekels, il n'est même pas enseignant. Nous ne voulons plus de soi-disant représentants qui ne représentent que leurs propres intérêts et ceux de leur entourage. Nous voulons être représentés par

nous mêmes » précise Ahmed. Ce mouvement populaire met en lumière la lutte de classes qui se joue aujourd'hui en Palestine. « Les étudiants, les familles, supportent le mouvement. La plupart des directeur.trice.s d'école sont également en grève, c'est inédit. Dans l'administration, un récent sondage montre que 15 % des salarié.e.s nous soutiennent, c'est la première fois que je vois ça. Ce mouvement peut s'étendre à d'autres secteurs, et nous tentons de rallier le plus de secteurs possibles à notre cause ».

■ Quand la police de l'Autorité palestinienne imite l'armée israélienne pour briser une grève

Face à cette colère, le gouvernement cherche des alliés et use de stratégies pitoyables. De nombreuses arrestations « préventives » ont eu lieu un peu partout dans le pays. Il tente également la division par le chantage en proposant un quart des augmentations promises aux professeur.e.s non-grévistes. Le 23 février dernier, les enseignant.e.s grévistes qui voulaient se rendre à Ramallah pour une manifestation ont eu la désagréable surprise de se heurter à des check-points mis en place par l'Au-

torité, imitant ainsi les forces d'occupation israéliennes. Tout.e enseignant.e identifié.e se voyait interdire l'accès à Ramallah. Cette situation traduit plus largement l'incapacité du gouvernement à répondre aux besoins de la population, son impopularité croissante (dans un récent sondage, plus des deux tiers des Palestiniens.ne.s disent ne pas faire confiance à Mahmoud Abbas). Mais cela sous-entend également la soumission de l'Autorité aux desiderata d'Israël. « Aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire machine arrière. Le gouvernement compte sur la peur des salarié.e.s de faire grève, mais aujourd'hui, c'est lui qui doit avoir peur, nous ne reculerons pas. Nous sommes une génération qui s'est toujours battue contre la colonisation, nous n'avons jamais rien obtenu. Aujourd'hui, comme toujours, nous ne demandons rien de plus que nos droits et notre dignité. Cette fois, nous les obtiendrons ». Le mouvement est loin de s'essouffler, les assemblées de cette semaine doivent déterminer les stratégies pour la suite. ●

GT-Palestine du SI de la CNT



Espagne



photos disponibles sur: <http://www.cgtbarcelona.org/content/imatges-manifestacio-vaga-treballadores-metro> grève du métro, manifestations,

Les grèves des transports à Barcelone, une mairie qui fait comme la droite

Entretien avec les travailleurs du métro et la CGT à Barcelonne.

La grève des transports à Barcelone (Espagne) a opposé les travailleuses et travailleurs en lutte et la mairie, dirigée par la « nouvelle politicienne » Ada Colau. Les salariés du métro étaient en négociation pour signer les accords d'entreprise depuis un an. En même temps, les salarié·es des bus, deux entreprises du consortium TMB séparées, et présidées par Mme Vidal, avaient aussi initié des mobilisations fin 2015 pour améliorer les conditions de travail.

En mai 2015, lors du changement de majorité municipale, la nouvelle maire, Ada Colau, a changé la responsable de l'entreprise publique Transports Metropolitans de Barcelona (TMB). Ce poste, qui se confond avec celui de conseillère municipale de mobilité, et qui appartenait auparavant au Parti socialiste de Catalunya, est désormais sous le contrôle de Mercedes Vidal, du parti Esquerra Unida i Alternativa.

Cette maire et cette conseillère gouvernent depuis l'été 2015 en minorité. Ada Colau est passée de porte-parole du mouvement de la Plate-forme des affectés par les hypothèques (PAH) à maire, avec un parti municipaliste créé dans ce but avec des partis de la gauche (Iniciativa per Catalunya Verds, Esquerra Unida i Alternativa, Procés Constituent, Podemos, Partido X et autres). En presque un an, elles ont eu du temps pour se former et, puisqu'elles viennent des groupes « de gauche », elles étaient censées connaître un peu les stratégies du mouvement ouvrier pour lutter contre l'exploitation

des salariées.

Les travailleuses et travailleurs du Métro étaient en négociations pour des accords d'entreprises depuis un certain temps. Les accords d'entreprise en Espagne durent entre trois et quatre ans et ils encadrent les formes d'embauche du nouveau personnel, les journées de travail et les salaires. La CGT, centrale anarcho-syndicaliste espagnole, est le syndicat majoritaire dans le comité d'entreprise censé négocier dans les accords. La stratégie de la CGT consiste à faire des AG de travailleuses et travailleurs pour construire une plate-forme de revendications pour qu'ensuite leurs délégués constituant ce comité d'entreprise les défendent face aux patrons. À la différence des Commissions Ouvrières (CCOO) et de l'Union Générale de Travailleurs (UGT), qui signent des accords sans que les travailleuses et travailleurs soient d'accord.

■ La plate-forme des revendications, approuvée en AG, réclamait :

1 Récupérer l'augmentation des salaires, bloqués depuis 2011, et qui suivaient auparavant l'augmentation des prix de consommation basique, autrement appelé pouvoir d'achat dans le langage capitaliste qui considère se nourrir comme une vente ou un achat.

2 En finir avec les plus de 700 travailleuses et travailleurs précaires qui se voient obligés de travailler à court terme, de façon saisonnière

(vacances, remplacements, etc.), avec des mi-temps imposés et cela depuis plus de 7 ans. L'une des revendications est de transformer ces contrats en des CDI et de journée complète.

3 Publier les salaires des techniciens de direction, managers et directeurs qui sont payés hors-accord et qui sont plus de 300 à Metro et 300 à Autobuses.

4 Faire des grèves 2 jours, le 22 et 24 février 2016, coïncidant avec le congrès des technologies mobiles, si l'entreprise n'acceptait pas ces réclamations de base.

D'un autre côté, les travailleuses et travailleurs d'Autobuses avaient un comité d'entreprise d'élus des cadres syndicaux de CCOO et UGT, la présence de CGT y est minoritaire. Les travailleuses et travailleurs anarcho-syndicalistes, à la base et aux marges de ces deux grandes centrales syndicales au service du patronat s'organisent de manière alternative au comité d'entreprise. En novembre 2015, l'UGT et les CCOO ont signé un pré-accord avec l'entreprise de bus. Ledit accord a été soumis à referendum et les salarié·es ont dit non. En conséquence, ils ont programmé des mobilisations et des arrêts de travail de 2 heures par tour la semaine du 15 au 19 février et puis il se sont joints aux grèves les 23 et 25 février.

Les grèves et les arrêts de travail ont été très suivis, surtout par les travailleuses et travailleurs les plus



logo CGT metro,

source :

<http://www.cgccatalunya.cat/spip.php?article11753#.VuFxl6Vuzc>

convaincus et les plus manuels, comme les conductrices, conducteurs, et celles et ceux qui oeuvrent dans les ateliers mécaniques.

Quelle a été la réponse d'Ada Colau et de cette mairie de « nouvelle gauche » ? Les travailleuses et travailleurs pensaient qu'une mairie « du changement » comme celle-ci, gouvernée par des personnes qui disent être originaires des mouvements sociaux, allait se comporter autrement. Mais dès leur arrivée au pouvoir, nous allons voir que, comme dit Saturnino, secrétaire de la CGT et du syndicat de transports et communications, « absolument rien n'a changé par rapport aux mairies précédentes ». Elle a imposé des services minimums affreux, alors qu'elle aurait pu ne pas appliquer cette loi qui est destinée à casser des grèves et l'organisation des travailleuses et des travailleurs. Dans beaucoup de pays, le droit de grève concerne les hôpitaux essentiellement, pas tous les secteurs économiques comme dans l'Espagne post-franquiste. Mais elle a fait pire...

En premier lieu, ils ont criminalisé le mouvement ouvrier, ils ont refusé de négocier si les grèves continuaient, des grèves pourtant légales. Ada Colau, dite Satur, a réagi « avec des déclarations de chantage » et, peu de temps après, elle prétend pourtant « qu'elle accepte le droit de grève ». Pour continuer avec la criminalisation, Mme Vidal et Mme Colau, aidées par des conseillers politiques, ont lancé une campagne afin de discréditer le mouvement. Elles ont publié les salaires des grévistes, déjà publics, et non pas ceux des managers que personne ne connaît. Cela afin de montrer comment dans une Espagne en ruines, ces travailleuses et travailleurs étaient des « travailleurs privilégiés », une sorte d'« aristocratie ouvrière ». En plus, Mme Vidal et Mme Colau ont opposé les grévistes aux usagers en menaçant d'augmenter le prix du ticket ou la suppression des services si la mairie cédait aux revendications du mouvement. Bref, comme l'affirme Satur, « la même chose qu'avec les partis de droite qu'ils disaient combattre ».

Face à cela, la stratégie des travailleuses et des travailleurs en grève consiste à réclamer que les salaires des managers, placés par les partis

sortants, soient rendus publics. Ces 300 managers et techniciens de direction de Metro et les respectifs 300 d'Autobuses sont « hors-accord », ce qui veut dire que leurs salaires sont secrets. Les 600 techniciens de direction sont payés sous une ligne budgétaire « hors-accord » qui a augmenté régulièrement chaque année, contrairement au reste du personnel qui a vu comment le coût de la vie augmentait sans que les firent contrairement à leurs salaires. Le calcul des augmentations donne une moyenne de 90 000€ par manager ou technicien par an comme salaire, ce qui constitue des salaires inappropriés. Quelques journalistes ont même demandé à la Mairie de Barcelone de la transparence. La réponse de Mme Colau a été de le faire mais plus tard, en le repoussant pour les beaux temps.

Pour le mouvement, la stratégie de Mme Colau consiste à se présenter comme une nouvelle « dame forte », une Margaret Thatcher de la Méditerranée, en faisant les calculs électoraux suivants : je perds des travailleurs et des travailleuses, mais je gagne des électeurs de Barcelone avec cette attitude de résister face aux « ouvriers aristocrates » que elle même a créée avec sa communication. Le but étant de se perpétuer au pouvoir. Tandis que celui des grévistes est de vivre dignement avec un salaire digne et égal, mais surtout démontrer la nécessité d'un syndicalisme de combat, à partir de décisions collectives parmi des égaux, et de défendre et appliquer le droit de grève afin d'imposer un rapport de force toujours à notre rencontre.

Après les jours de grève et des mobilisations des nouveaux accords devront être approuvés par referendum. Ce système, qui apparaît aussi dans la nouvelle loi du travail socialiste qu'on combat aujourd'hui en France, représente pour la CGT une forme inégale et lâche de prises de décisions. Car même les 600 managers vont voter pour leurs privilèges et la propagande de l'entreprise dépasse les moyens des travailleuses et des travailleurs. L'alternative de la CGT et des syndicats de lutte est qu'il soient approuvés dans les Assemblées Générales des lieux de travail. Même si, au jour où nous écrivons, le nouveau referendum d'Autobuses a refusé le

nouvel accord dans l'entreprise de bus par une grande majorité du personnel.

Le Secrétariat International de la CNT soutient ce mouvement ouvrier à Barcelone. Dans les réseaux des syndicats de classe que nous construisons avec la CGT, comme la Red and Black Coordination ou le Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites, nous y soutenons ces combats essentiels. Nous appelons les travailleuses et travailleurs à se syndiquer, pour mieux se défendre, et à ne pas se confier au vote chaque 4 ans, ni à des nouveaux partis qui appliquent les méthodes des anciens. Nous avons besoin de construire une alternative au capitalisme et au système. Cela ne peut se faire que par l'auto-organisation des exploitées, avec des décisions collectives en AG et par l'action directe. La prise du fauteuil de direction n'a jamais représenté un changement. Les luttes oui. ●

Pas que les Transports ! Et pas que Barcelone !

Les pompiers sont aussi opposés au refus de la mairie de Mme Colau de verser l'augmentation salariale qui avait été retenue et qu'elle avait promis de rendre. Des banderoles « Pompiers en lutte, Colau exécute ce qui tu as promis » sont visibles dans les casernes de Barcelone.

À Saragosse, les travailleuses des transports de bus sont aussi en grève depuis plus de 100 jours ! L'entreprise municipale ou mixte AUZSA s'oppose à leurs revendications. Les transports, comme à Barcelone, ne sont toujours pas municipalisés mais gouvernés comme une multinationale. Et là-bas, une autre mairie « du changement » refuse de satisfaire les revendications du mouvement ouvrier.

Pour plus d'informations et des contacts consulter les sites suivants :

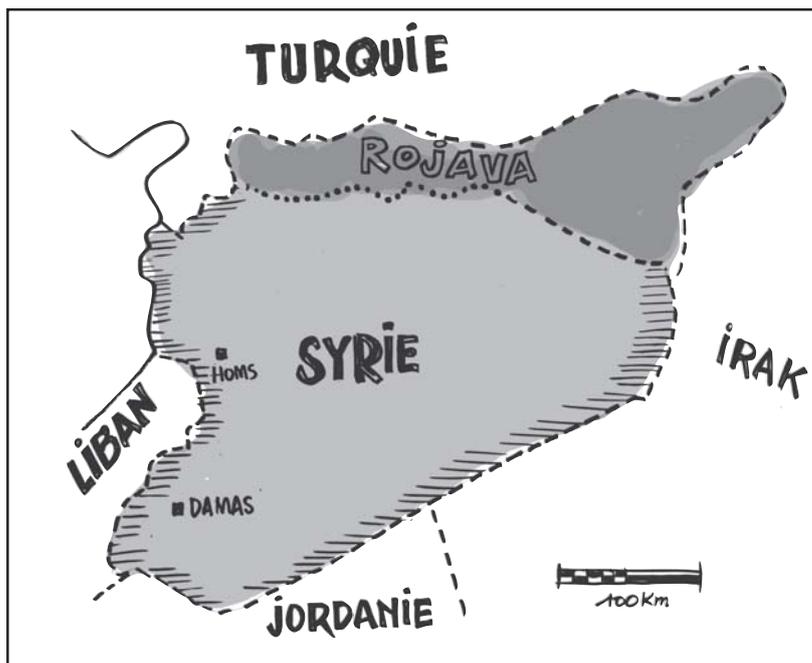
Secrétariat International de la CNT-f :
<http://www.cnt-f.org/international>
Coordination Rouge et Noir (SAC-suède, CGT-esp, Solidaridad Obrera-esp, USI-ita, ESE-grèce, IP-pol, CNT-f) :
<http://www.redblack.org>
Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites : <http://www.laboursolidarity.org>
CGT Catalunya : <http://www.cgccatalunya.cat>
Arainfo : <http://arainfo.org#conflictoAUZSA>

Nous remercions Satur de nous accueillir en plein mouvement au siège de la CGT de Via Laietana.





ERRATUM



Dans le numéro 409 du Combat syndicaliste, la carte du Rojava publiée était un peu imprécise quant aux limites du territoire kurde au sein de la Syrie. Voici une délimitation plus lisible.

Iran

Résistance et répression syndicale en Iran

Mahmoud Salehi (neuf ans de prison), Jafar Azimzadeh, (Syndicat Libre des Travailleurs d'Iran, six ans de prison), Behnam Ebrahimzadeh, Mahmoud Beheshti Langroodi, Rasoul Bodagh (emprisonnés à Evin), Shahrokh Zamani, Ebrahim Madadi, Davood Razavi et Reza Shahabi (Vahed syndicat des bus de Teheran, de nouveau condamné à un an de prison), n'ont jamais été reçus par le gouvernement français en grande pompe comme l'a été Hassan Rohani, le nouvel ami de la France.

Bien entendu ce ne sont que des syndicalistes condamnés à de lourdes peines ou morts sous la torture comme Shahrokh Zamani, ce qui ne devrait pas troubler beaucoup le gouvernement de Valls, déjà comme cul et chemise avec un autre grand progressiste, allié de la France, l'Arabie Saoudite.

■ Syndicalistes contre Basijis

Le président Rohani est présenté comme modéré par toute la presse mais il est bon de rappeler qu'il

est partisan d'une économie ultra-libérale et qu'en prévision des réactions que ne va pas manquer de déclencher sa politique économique sur des travailleurs iraniens ayant déjà subi le contre-coup des sanctions, il a mis en place un programme d'entraînement des milices Basijis (gardiens de la révolution) destiné tout particulièrement à casser les grèves et à attaquer les travailleurs en lutte.

Des mouvements de travailleurs de la pétrochimie du Khuzestan réclamant le paiement des salaires

en retard ont été sévèrement réprimés, leurs protestations qualifiées « d'illégales » par jugement, ainsi que toute assemblée ou activités qui pourrait « perturber les entreprises ». Reza Shahabi leader du syndicat des bus de Téhéran vient d'être de nouveau condamné à un an de prison alors qu'il avait été relâché en 2014 après une intervention chirurgicale, consécutive à des tortures en prison. Condamné à 11 ans il est retourné en prison le 7 février 2016 suite à de nouvelles poursuites. Des dizaines d'enseignants ou de mineurs de Bafgh et





de Khatoon Abad sont encore en prison pour avoir réclamés les droits basiques minimaux que leurs accordent les lois iraniennes. Ainsi que pour la sécurité de l'emploi dans un pays où 90% des embauches se font de forme précaire.

■ Le régime iranien, entre opportunisme capitaliste et mépris des droits fondamentaux

Cette haine des travailleurs est partagée par toutes les entreprises européennes qui se sont précipitées en Iran après la signature de l'accord sur le nucléaire. Mais il leur faudra aussi fermer les yeux sur les multiples atteintes aux droits humains comme les poursuites contre un groupe de métal, Confess, dont les musiciens risquent la peine de mort pour une chanson jugée blasphématoire ainsi que pour publicité contre le système, formation d'un groupe clandestin, création d'un label musical considéré comme satanique, écriture de paroles anti-religieuses. Ce risque de condamnation et d'exécution est très réel. Depuis l'élections du « modéré » Rohani, les exécutions ont fait un bond faramineux passant à près de 700 en 2015, doublant ainsi le chiffre moyen annuel.

Selon que le régime iranien est plus ou moins proche des intérêts géopolitiques du capitalisme il sera plus ou moins soutenu par celui-ci et par tous les gouvernements à sa botte, ce qui veut dire tous les gouvernements existants. Les travailleurs et le peuple iranien ne peuvent compter que sur eux-mêmes et la solidarité de classe des autres travailleurs. Il est important de les soutenir dans ce combat courageux et de ne pas se laisser bercer par les sirènes, qui au nom d'enjeux internationaux, pourraient vouloir, ici, dans nos organisations syndicales nous faire soutenir un camp capitaliste contre un autre qui l'est tout autant. ●

Georges SI

Libérez Leonard Peltier !

En février dernier, le prisonnier politique amérindien Leonard Peltier est entré dans sa quarantième année de détention. Incarcéré depuis 1976 et condamné à deux peines de prison à perpétuité pour la mort de deux agents du FBI, Leonard Peltier mène depuis un combat pour la reconnaissance de son innocence alors même que la justice fédérale n'a toujours pas déclassifié une grande partie du dossier.

Dernièrement, lors du Sommet des Peuples à Cochabamba, Evo Morales, président de l'État plurinational de Bolivie, reconnaissait officiellement Leonard Peltier comme protecteur de la « Terre mère ». Même le rapporteur spécial aux questions autochtones de l'ONU a fait de la libération de Leonard Peltier une condition indispensable à la réparation historique des conséquences de la colonisation européenne de l'Amérique.

À l'occasion de la Semaine anticoloniale, Lenny Foster, vétéran de l'occupation de Wounded Knee en 1973 et conseiller de Leonard Peltier, est venu recevoir le prix Frantz-Fanon décerné tous les ans à une grande figure de la résistance au colonialisme en son nom. Cela a été l'occasion pour le Secrétariat International de la CNT de le rencontrer et de lui transmettre la solidarité de notre organisation dans le combat pour la libération de Leonard mais aussi pour la reconnaissance des droits des peuples amérindiens.

Lenny Foster a donné des précisions quant à la campagne de soutien à Leonard Peltier. Alors que le président étasunien Barack Obama, qui a déclaré à plusieurs reprises s'être inspiré des écrits de Frantz Fanon, est dans la dernière année de son mandat sans possibilité de se représenter, un geste de grâce est possible, permettant enfin la libération de Leonard. Déjà, en 2000, Bill Clinton avait été proche de le faire mais la pression venant du FBI fut très forte.



Au regard du profil des deux candidats probables à la présidence étasunienne (Hillary Clinton et Donald Trump), il s'agit sûrement de la dernière chance d'obtenir la libération de Leonard Peltier. C'est pourquoi son comité de soutien a décidé de lancer une grande campagne de mobilisation et a demandé à la CNT d'y participer. Pour cela, une campagne d'appels et de courriers électroniques en direction de la Maison blanche et des ambassades étasuniennes est une première étape :

Numéro de téléphone :
202-456-1111 ou 202-456-1414
Email : whitehouse.gov/contact
Facebook : [facebook.com/potus](https://www.facebook.com/potus)
Twitter : @POTUS

Leonard Peltier, prisonnier de 524 ans de résistance, doit être libéré ! Nous devons nous mobiliser pour l'obtenir ! ●

GT-Amériques

Plus d'informations : www.whoisleonard-peltier.info/ www.csia-nitassinan.org





Demain, la révolution ?

Retour critique sur le documentaire « Demain » après un certain succès en salle...

Dans un article paru en 2012 dans la revue britannique *Nature*, une vingtaine de scientifiques annonce la disparition d'une partie de l'humanité avant 2100, conséquence de la surpopulation, du manque d'eau, du manque d'énergies fossiles, du dérèglement climatique. C'est à partir de ce constat catastrophique que l'actrice Mélanie Laurent et Cyril Dion, co-fondateur et ancien directeur du Mouvement Colibris, décident de prendre la route. Non pas pour tourner un énième film sur les conséquences désastreuses d'un mode de développement fondé sur le productivisme, mais pour montrer que, partout dans le monde, des hommes et des femmes se mobilisent afin de trouver des solutions et, surtout, en les mettant en œuvre sans attendre.

■ Un regard solutionniste

Voilà le synopsis d'un film sympathique et rafraîchissant au premier abord. En effet, on ne peut que se

prendre au jeu d'un documentaire bien tourné, à la bande originale entraînante, nous présentant des personnes en action, pleines de bonne volonté, à l'origine d'initiatives plutôt positives. Ainsi, nous passons, entre autres, de Detroit et ses fermes urbaines à l'Islande et son processus constitutionnel, des écoles finlandaises à la permaculture pratiquée par un couple normand, d'exemples de monnaies locales au recyclage des déchets à San Francisco. Ces actions collectives, pensées pour le bien commun, soutenues voire initiées par les pouvoirs publics, font appel, en général, à des valeurs partagées par nombre de révolutionnaires comme l'écologie, la solidarité, le partage, la démocratie, l'émancipation...

En clair, tout peut justifier l'adhésion suscitée par ce film lauréat du César du « meilleur documentaire ». Et pourtant, il y a un goût d'inachevé, l'impression qu'il ne va pas au fond des choses, que tout n'a pas été dit.

■ Le capitalisme et l'État, horizons indépassables ?

Comme un symbole, le mot « capitalisme » n'est utilisé que deux fois, dont une seule et unique fois pour le critiquer. En deux heures. De la même façon, aucune critique réelle n'est portée contre l'État, système d'organisation politique pourtant ultra-dominant. Ce n'est pas un détail, un caprice théorique de révolutionnaire. Ce manque principal du documentaire exprime une nette carence dans l'analyse, même s'il s'agit avant tout de proposer des solutions plutôt qu'une analyse de la situation. Mais l'escamoter ne peut que faire courir le risque de se tromper au moment d'appliquer les solutions.

Or, si ce n'est le couple capitalisme/État, quel est le responsable de la destruction de l'environnement ? D'importantes inégalités, toujours croissantes ? L'absence de démocratie ?

Par conséquent, les solutions présentées ne sont en rupture ni avec le





capitalisme, ni avec l'État. Evidemment, l'hégémonie économique et politique mais aussi sociale et culturelle de ce système ne permet pas d'envisager sérieusement une remise en cause totale et immédiate dans la pratique, tout particulièrement dans les pays occidentaux. C'est aussi pour cela que les mouvements révolutionnaires, notamment le syndicalisme, envisagent le processus de transformation sociale en deux phases.

■ C'est quand la rupture ?

La première voit la satisfaction de revendications immédiates comme l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail, des services publics mieux dotés, éventuellement une participation accrue des citoyens à la prise de décision politique ou l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La seconde phase, elle, verrait donc une rupture réelle avec le système dominant, et donc l'abolition du capitalisme et de l'État. Ces phases ne se succédant pas mais étant à mener de front.

L'abolition du salariat et de l'État doit rester l'objectif stratégique de toute action cherchant à construire réellement une société différente. En effet, le capitalisme, comme l'État, ont montré qu'ils étaient assez flexibles pour digérer les critiques dont ils étaient l'objet. À titre d'exemple, rien n'empêche une entreprise capitaliste ou un pouvoir public de pratiquer l'agriculture bio ou le commerce équitable, d'investir pour recycler des déchets ou dans les énergies renouvelables, d'organiser des espaces cultivables en ville ou de mettre en place une forme de démocratie participative. Dans

une large mesure, c'est déjà le cas.

■ Des exemples imparfaits

Or, contrairement à ce qui est promu par certains des intervenant.es du film, le « capitalisme à visage humain » n'est pas possible, pas plus que l'entreprise pyramidale ne peut être épanouissante. Ainsi, le témoignage d'Emmanuel Druon, PDG d'une entreprise d'enveloppes, apôtre de « l'écologie » visant à produire de manière écologique, gage d'une meilleure rentabilité. En dehors d'une responsable, la parole est accaparée par le chef et rien n'est dit des conditions de travail, à travers par exemple une expression syndicale. Comme pour le reste du film, les organisations traditionnelles du mouvement ouvrier (parti, syndicat, etc.) ne sont jamais interrogées, bien qu'elles soient porteuses d'une histoire contestatrice et d'une volonté

une autre entreprise capitaliste, à travers des réformes comme l'écrasement de l'échelle des salaires qui pourraient être réellement positives si elles étaient considérées comme une première étape, non comme une fin en soi. Or, dans les entreprises de l'ESS, combien de salarié.es en souffrance, de revenus faibles, de techniques managériales « modernes » cachant mal l'aliénation et l'oppression qu'elles établissent. Il ne suffit pas de s'autoproclamer « social et solidaire » pour l'être.

■ Monnaie courante

Même constat pour les monnaies locales, si celles-ci peuvent retirer du pouvoir aux banques privées et aux banques centrales, elles n'empêchent pas, en soi, le capitalisme de fonctionner. À ce sujet, l'exemple pris pour montrer leur durabilité est frappant : le franc Wir, utilisé par un réseau de PME suisses depuis 1934, n'est qu'un instrument



de rupture avec le système, même si elles ont pour certaines renoncé à ce rôle depuis trop longtemps.

Nous voyons là poindre les mêmes limites que celles atteintes par l'économie sociale et solidaire (ESS), modèle qui ne cherche qu'à créer

permettant le fonctionnement de l'économie capitaliste suisse, en réduisant les impacts des crises mondiales. Les patrons à son origine s'inspiraient d'ailleurs d'économistes libéraux, dont Friedrich von Hayek, partisan de la privatisation de la monnaie. Le même destin s'annonce pour toutes les monnaies





CULTURE

**CE SACHET DE PERMACULTURE
LYOPHILISÉE EST COMMERCIALISÉ
EN INFUSION-
ACQUISITION**



locales n'aspirant pas à la disparition de la monnaie comme moyen d'échanges dans une économie de marché.

■ La révolution des casseroles

Autre situation prise en exemple afin de montrer qu'une autre forme de démocratie est possible : la « révolution des casseroles » islandaise. En pleine crise financière, le peuple islandais aurait repris le pouvoir aux dirigeants corrompus et aux financiers cupides. Un bémol est glissé en fin de séquence : la droite islandaise empêcherait le processus constitutionnel d'aboutir. Rien sur les mesures d'austérité prise par le gouvernement, le prêt demandé au FMI, la faible participation à l'élection de l'assemblée constituante (36 % seulement) et le peu d'engouement suscité par le débat (à peine 4000 commentaires et propositions pour un pays de 320 000 habitants). Rien sur le fait que l'État est porteur, en lui-même, de confiscation de la démocratie, comme le capitalisme est porteur, en lui-même, de la confiscation des richesses. Pour l'exemple islandais comme pour le reste, tout n'est pas à jeter, loin de là, mais rien n'amène à l'enthousiasme que cherchent à provoquer les réalisateurs.

■ La récup de la COP

Ainsi, les initiatives présentées dans Demain sont parfois salutaires, notamment au niveau de la protection de l'environnement, mais ne sont pas suffisantes. D'ailleurs, nous ne serons pas surpris.es d'apprendre qu'il a été choisi par le ministère de l'Écologie français pour être projeté en avant-première lors de l'ouverture de

la COP21. Ces rassemblements d'États qui cherchent, comme si cela était possible, à concilier développement capitaliste et protection de l'environnement.

■ L'autre monde possible

Pourtant, il existe, de par le monde, des initiatives du même type qui ont, en plus, la volonté de construire un autre monde. Comme le mouvement zapatiste, au Chiapas (Mexique), appliquant tout de suite et maintenant un autre modèle de société, de production économique, en affrontement direct avec l'État mexicain et le capitalisme. Il est d'ailleurs fortement réprimé pour cela. Mais, en Europe aussi, des alternatives sérieuses existent, malgré leurs limites réelles (qu'il faut savoir reconnaître et analyser pour les dépasser) : les coopératives ouvrières, les organisations révolutionnaires comme la CNT, les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)...

Comme pour les décisions adoptées à la COP 21, les solutions promues par Demain ne remettent pas en cause le capitalisme ni l'État, elles peuvent donc être récupérées et le sont déjà en grande partie. Elles manquent clairement de radicalité, en cela qu'elles ne prennent pas les problèmes à la racine. Il est ainsi logique que les institutions politiques ou culturelles les promeuvent. Pire, l'accueil positif reçu par ce documentaire peut être dangereux car il donne au capitalisme en crise les outils nécessaires à sa régénération. ●

Maité (Santé-Social RP) et Yoann (Educ93)

**Là où tu vis
la CNT lutte**

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

**Bureau confédéral
5, place des charrons - 57000 Metz
06 52 17 93 54 mél : cnt@cnt-f.org**



★ **Alsace
Union régionale
CNT**

c/o Lucha y Fiesta
BP 30017
67027 STRASBOURG
CEDEX 1
09 52 91 12 14
alsace@cnt-f.org

★ **Aquitaine
Syndicats Gironde**

36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux
05 56 31 12 73 -
ul33@cnt-f.org
Syndicats régionaux
PTT Aquitaine, BP
80099, 33704 Mérignac
Culture Aquitaine, 36,
rue Sanche-de-pomiers,
33000 Bordeaux

★ **Auvergne
Union locale CNT**

Salle Poly, place Poly,
63300 Clermont-Ferrand

★ **Bourgogne
Syndicat intercorporatif
CNT de Saône-et-Loire**

BP 3, 71290 Cuisery
interco71@cnt-f.org / 06
01 22 17 94

Syndicats CNT Nièvre

BP 25, 58018 Nevers-Courlis

Syndicats CNT Dijon

BP 392, 21011 Dijon

★ **Bretagne et Pays
de la Loire
Union régionale CNT**

BP 30423, 35004
Rennes CEDEX
06 34 98 30 72 - bretagne@cnt-f.org

★ **Centre**

259, rue de Bourgogne,
45000 Orléans
interco.45@cnt-f.org

★ **Champagne-
Ardennes**

Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay CEDEX

★ **Franche-Comté
Syndicats CNT Doubs**

c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX
cnt-doubs@cnt-f.org

**Syndicat intercorporatif
CNT Jura**

BP 98, 39140 Bletterans CC

★ **Île-de-France
Union régionale CNT**

33, rue des Vignoles,
75020 Paris
01 43 72 95 34 -
br.rp@cnt-f.org

★ **Languedoc-Roussillon
Union régionale CNT**

BP 90256, 6 rue d'Arnal
30000 Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

★ **Limousin
Union locale Limousin**

6, rue de Gorre, 87000
Limoges,
cnt87@cnt-f.org

★ **Lorraine
Union régionale CNT**

ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle

5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

★ **Midi-Pyrénées
Union régionale CNT**

18, av. de la Gloire,
31 500 Toulouse
Tél. : 09 52 58 35 90

★ **Nord-pas-de-Calais
Union régionale CNT**

32, rue d'Arras, 59000
Lille
03 20 56 96 10 - ur59-62@cnt-f.org

★ **Normandie
Syndicats CNT Calvados**

BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime

BP 411, 76057
Le Havre CEDEX
Syndicat CNT Eure

interco27@cnt-f.org

★ **PACA
CNT-STICS 13**

c/o 1000 bâbords
61, rue Consolat 13001
Marseille

★ **Pays de la Loire
voir Bretagne**

★ **Picardie
Voir avec le BC**

★ **Poitou-Charentes
Union régionale CNT**

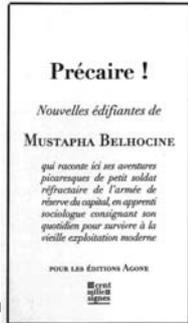
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

★ **Rhône-Alpes
Union régionale CNT**

Salle 15 bis, Bourse du
travail,
42028 Saint-Étienne
CEDEX 1

04 77 25 78 04





Des nouvelles du précarariat

Précaire ! Nouvelles édifiantes, Mustapha Belhocine, 144 p, Editions Agone, 9,50euros

B agagiste à l'aéroport ça fait pas forcément rêver mais c'est un job. En fait, ce sera un travail traqué, sous pression, enchaînant harcèlement et humiliations. « *Dans les boulots précaires, on ne lâche pas son boulot, on tient grâce au pognon. On avait fini par tout accepter, des horaires à n'en plus finir, des fouilles continues, le responsable qui vérifie la sécurisation de vos godasses en marchant dessus, la gendarmerie qui vous traque pour une canette offerte par une hôtesse, une hiérarchie impalpable et toujours à l'affût du moindre manquement. Oui on accepte tout* ».

Son plus beau job, en tous cas le plus ironique, aura été « *gestionnaire de flux* » à Pôle emploi. Passé du guichet des laissés pour compte du boulot, officiellement demandeurs d'emploi, en fait rejetés permanents. Un jour, au culot, à force de demander partout où il passe si par hasard on ne recruterait pas, ici, justement, il se retrouve embauché par Pôle emploi. Passage de l'autre côté de la barrière, mais catégorie job de merde, tampon à l'entrée d'une ag-

ence, conseiller volant distillant des premières réponses, non pas pour les aider, mais pour soulager la pression sur les guichets. Il doit aller au devant des gens pour désamorcer leur mécontentement dès le plot d'accueil. Entre le vigile et l'accompagnement social de quelques mètres, pour soulager les salarié.es à part entière de Pôle emploi et fluidifier les attentes. Le « *conseiller clients chargé d'accueil* » est en fait assigné « *au front* » comme dit un cadre de la maison, à calmer les gens énervés, à trouver comment rembarquer les zombies perdus, les épuisé.es, les enragé.es. Échec. Après la période d'essai du CDD, on le vire. Renvoyé illico à sa condition de chômeur avec une embrouille de papiers que lui reproche Pôle emploi, alors que le fautif est justement Pôle emploi...

Les autres boulots qu'il décroche sont tout aussi démoralisants, forçant ce lumpen précarariat au rendement intenable, obligeant à la soumission, cerné de cheffailons maniant la carotte avariée et le retour de bâton. En bout de course, pour ne pas dire

au bout du rouleau, la case surendettement expose les rares moments de toute petite opulence qui poussent à la dépense de compensation, et fait encore plus plonger les comptes perso dans le rouge. Avec comme espoir le billet gagnant au loto ou les tests de médicaments et essais cliniques où on risque sa santé voire sa vie (on vient de le voir à Rennes en janvier).

Ces chapitres, dit la préface, « *rapellent qu'on appelle aujourd'hui précaires ceux qu'on appelait prolétaires il n'y a pas si longtemps. Du temps où il pouvaient toutefois au moins bénéficier d'une certaine sécurité de l'emploi, se syndiquer et souvent compter, en particulier dans les plus dures conditions de travail, comme par exemple la chaîne, sur l'entraide d'équipiers solidaires, face à la hiérarchie* ».

Heureusement, l'auteur a assez d'autodérision pour ne pas en faire un roman noir. Sans ça, ce serait assez déprimant. ●

Nicolas, Interco Nantes

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !





ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris.



**ABONNEMENT
GRATUIT**



Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

